

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Projet d'Aménagement & de Développement Durables

Août 2019 - document ajusté suite aux débats
en conseils municipaux et communautaire

TERRES des
CONFLUENCES
communauté de communes



CITADIA
CONSEIL

even
Conseil

MERC/AT
CITADIA

biotope



Sommaire

Partie 1 > Le contenu du PADD	4
Partie 2 > Déclinaison des axes stratégiques	7
<u>Préambule</u>	
Affirmer le positionnement régional des Terres des Confluences	11
<u>Axe 1</u>	
Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu	19
<u>Axe 2</u>	
Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants	24
<u>Axe 3</u>	
Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée	30



Partie 1

Le contenu du PADD



Partie 1 > Le contenu du PADD

Une démarche de projet affirmant un développement équilibré du territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document stratégique à la fois pour le SCoT et le PLUi. Il a été introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et modifié d'abord par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, ainsi que par le décret du 9 juin 2004.

Après la loi SRU et l'ordonnance du 4 juin 2004 relative à l'évaluation environnementale, la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 (portant Engagement National pour l'Environnement), puis la loi ALUR du 24 mars 2014, marquent une nouvelle avancée dans la recherche d'un développement équilibré et durable du territoire, en remaniant le Code de l'Urbanisme.

Le PADD introduit une démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il s'applique sur la totalité du territoire intercommunal et veille à respecter les principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

Au titre des articles L.141-4 et L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit ou arrête les orientations retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal en matière de politiques:

- D'aménagement,
- D'équipement,
- D'urbanisme,
- De paysage,
- De protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- De préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- D'habitat,
- De lutte contre l'étalement urbain,
- De transports et de déplacements (prenant en compte le temps de déplacement),
- De réseaux d'énergie
- De développement des communications numériques
- D'équipement commercial,
- De développement économique, touristique et culturel.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il constitue en cela le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la communauté de communes engage sur son territoire.

Partie 1 > Le contenu du PADD

Le PADD, une expression de la volonté politique des élus

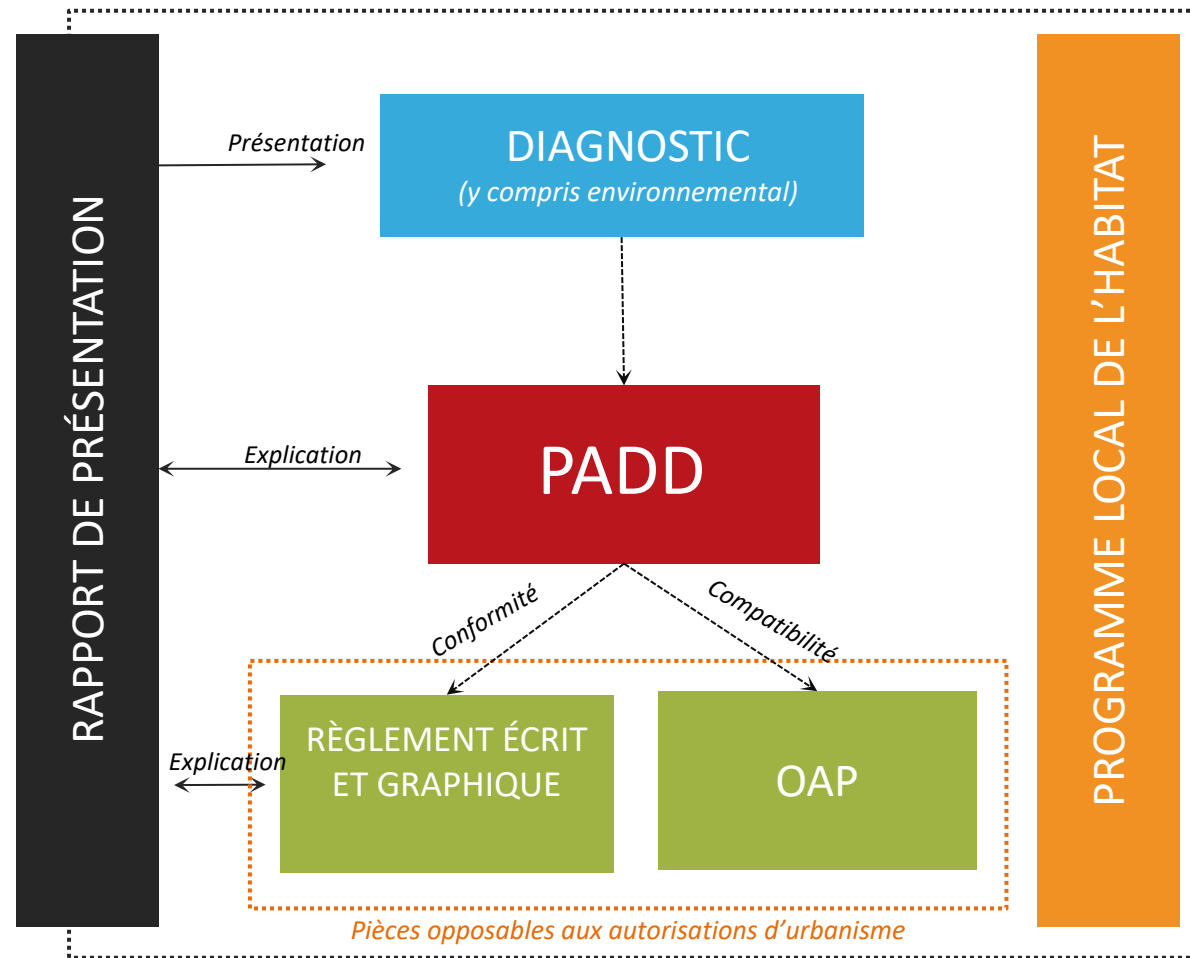
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables **est la clef de vôte du dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire des Terres des Confluences.

Il expose un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal et aux outils mobilisables par la collectivité.

Le PADD définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme et doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLUi. Le règlement et/ou les orientations d'aménagement et de programmation, déclineront les objectifs du PADD.

Ainsi la loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et **dans chaque conseil municipal.**



Partie 2

Déclinaison des axes stratégiques



Partie 2 > Déclinaison des axes stratégiques

S'inscrire dans les démarches initiées depuis plusieurs mois par les élus de la Communauté de Communes des Terres des Confluences pour construire le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

1. Le «projet de territoire»

L'élargissement de la Communauté de Communes et le renouvellement des équipes municipales, en 2014, ont impulsé une nouvelle dynamique intercommunale. Engagée dès 2015, la volonté majeure du projet de territoire a été de mettre en œuvre une réflexion globale permettant de proposer des pistes d'actions à court, moyen et long terme. Ce projet constitue un document de référence stratégique pour les prochaines années.

Pour cela, l'ambition et les objectifs du projet de territoire doivent être retranscrits dans le PLUi. Plusieurs enjeux et priorités ressortent de ce document :

Enjeu 1

Une économie dynamique génératrice de valeur ajoutée

Priorité 1 : Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu

Enjeu 2

Un territoire où il fait bon vivre à tout âge

Priorité 2 : Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants

Enjeu 3

Un aménagement durable

Priorité 3 : Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée

Enjeu 4

Une solidarité interterritoriale

Priorité 4 : Travailler ensemble efficacement, en recherchant des réponses collectives

2. Le Schéma de Développement Economique et Touristique.

Ce schéma constituera un document-cadre pour la mise en œuvre de la stratégie d'accueil et de maintien, en zone d'activités économiques, des entreprises du territoire



Partie 2 > Déclinaison des axes stratégiques

Ces deux réflexions constituent le socle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les orientations relevant directement de l'action du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont reprises dans le PADD permettant d'aboutir à la structure générale suivante :

Préambule

Affirmer le positionnement régional des Terres des Confluences au sein de l'Occitanie

Axe 1

Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu

Axe 2

Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants

Axe 3

Améliorer le cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée



Partie 2 > Déclinaison des axes stratégiques

Préambule

Affirmer le positionnement régional des Terres des Confluences au sein de l'Occitanie

Objectif 1 > Affirmer l'identité du territoire autour des confluences

Objectif 2 > S'appuyer sur le schéma de développement économique et touristique intercommunal pour définir une stratégie économique cohérente et s'inscrivant en complémentarité avec les territoires voisins

Objectif 3 > Répondre à la dynamique démographique du territoire

Objectif 4 > Affirmer une armature territoriale permettant à chaque commune et bassin de proximité de jouer un rôle dans l'aménagement du territoire des Terres des Confluences

Objectif 5 > Améliorer l'offre de transport depuis et vers l'extérieur du territoire

Axe 1

Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu

Objectif 1 > Conforter la valeur ajoutée des filières agricoles

Objectif 2 > Mettre en œuvre une stratégie économique alliant ambition économique, qualité d'accueil et gestion économe de l'espace

Objectif 3 > Maintenir et soutenir les filières locales tout en permettant le développement des filières à forts potentiels

Objectif 4 > Créer des conditions pour faire du tourisme un levier de développement

Objectif 5 > Dynamiser et préserver l'attractivité commerciale des centres bourgs et centres ville

Axe 2

Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants

Objectif 1 > Accélérer le déploiement du numérique et doter le territoire en services et équipements attractifs

Objectif 2 > Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels en permettant une qualité de logement, une diversité sociale et générationnelle, diversité des formes urbaines et typologie de logements, assurant une répartition équilibrée de l'habitat, dans un souci de solidarité intercommunale

Objectif 3 > Favoriser la rénovation du bâti ancien et notamment en matière d'énergie

Axe 3

Améliorer le cadre de vie par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée

Objectif 1 > Structurer une offre de transport novatrice

Objectif 2 > Engager des actions pour assurer la pérennité de la ressource en eau

Objectif 3 > Maitriser le développement en prenant en compte la vulnérabilité du territoire et des personnes face aux risques, nuisances et pollutions

Objectif 4 > Promouvoir un aménagement urbain qui préserve et valorise le patrimoine et le paysage

Objectif 5 > Encourager le développement des énergies renouvelables

Objectif 6 > Rendre les entrées de villes plus attractives et limiter la banalisation et le mitage du territoire

Objectif 7 > Proposer un aménagement permettant l'équilibre entre les espaces urbanisés, les espaces agricoles et la Trame Verte et Bleue

Préambule

**Affirmer le positionnement régional des
Terres des Confluences au sein de l'Occitanie**





Objectif 1 > Affirmer l'identité du territoire autour de ses confluences

Objectif 2 > S'appuyer sur le schéma de développement économique et touristique intercommunal pour définir une stratégie économique cohérente et s'inscrivant en complémentarité avec les territoires voisins

- **Hiérarchiser les espaces d'activités économiques selon une classification par niveau d'importance ;**
 - niveau stratégique (ZAE vitrine, qualitative et thématique)
 - niveau territorial (ZAE multi-vocation inscrite en complémentarité des ZAE stratégiques),
 - niveau local (renforcement du maillage secondaire et répartition équilibrée de l'activité économique).

Objectif 3 > Répondre à la dynamique démographique du territoire

- **Renforcer l'attractivité démographique du territoire en visant une croissance de population de l'ordre de 9 000 à 10 000 habitants. Cela permettrait d'atteindre près de 50 000 habitants sur le territoire à horizon 2030 et correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de + 1,3% par an en lien avec les orientations du Plan Départemental de l'Habitat. La croissance de population se poursuivrait, à un rythme légèrement plus rapide (1,3 %, contre 0,9 % par an entre 1999 et 2014). Ces perspectives s'incrivent dans la forte dynamique démographique observée à l'échelle départementale.**
- **Répondre à la dynamique démographique du territoire par :**
 - La production d'environ 300 logements neufs par an en moyenne
 - L'intervention sur le parc de logements vacants : revenir sur une part de logements vacants de l'ordre de 7% en 2030, ce qui conduit à des actions de reconquête de ce parc, à la hauteur d'environ 10 logements vacants par an, reversés dans le parc de résidences principales.





Objectif 4 > Affirmer une armature territoriale permettant à chaque commune et bassin de proximité de jouer un rôle dans l'aménagement du territoire des Terres des Confluences

- **S'appuyer sur le maillage de polarités et les bassins de proximité du territoire pour conforter l'offre d'équipements et de services à la population et aux entreprises**
- **Relayer les deux pôles principaux de Castelsarrasin et Moissac par des polarités intermédiaires et rurales dans le but de :**
 - Rayonner sur l'ensemble du territoire
 - Pérenniser la diversité des services et leur accessibilité par la qualité du maillage
 - Favoriser la cohésion sociale par une présence de services accessibles
 - Conforter l'offre en d'équipements et de services à la population et aux entreprises
- **Revitaliser les centres-bourgs et les centres-villes en y confortant les services et commerces qui structurent l'économie territoriale**
- **Prendre en compte les influences et les interactions avec des polarités et bassins de vie voisins au territoire**
- **Prioriser l'aménagement des zones stratégiques tout en maîtrisant le foncier disponible afin de pouvoir consolider le tissu économique intercommunal en proposant des capacités de développement sur les espaces économiques de niveau territorial et local.**
- **Affirmer le caractère spécifique de certaines parties du territoire (Lomagne, Coteaux, ...) lié à l'activité agricole et rurale dans une valorisation à haute valeur ajoutée, combinant diversité des systèmes de productions, une mosaïque d'occupation du sol et un maintien de continuité environnementale.**



EQUIPEMENTS & SERVICES

UNE ARMATURE TERRITORIALE ORGANISEE AUTOUR DE POLARITES STRUCTURANTES

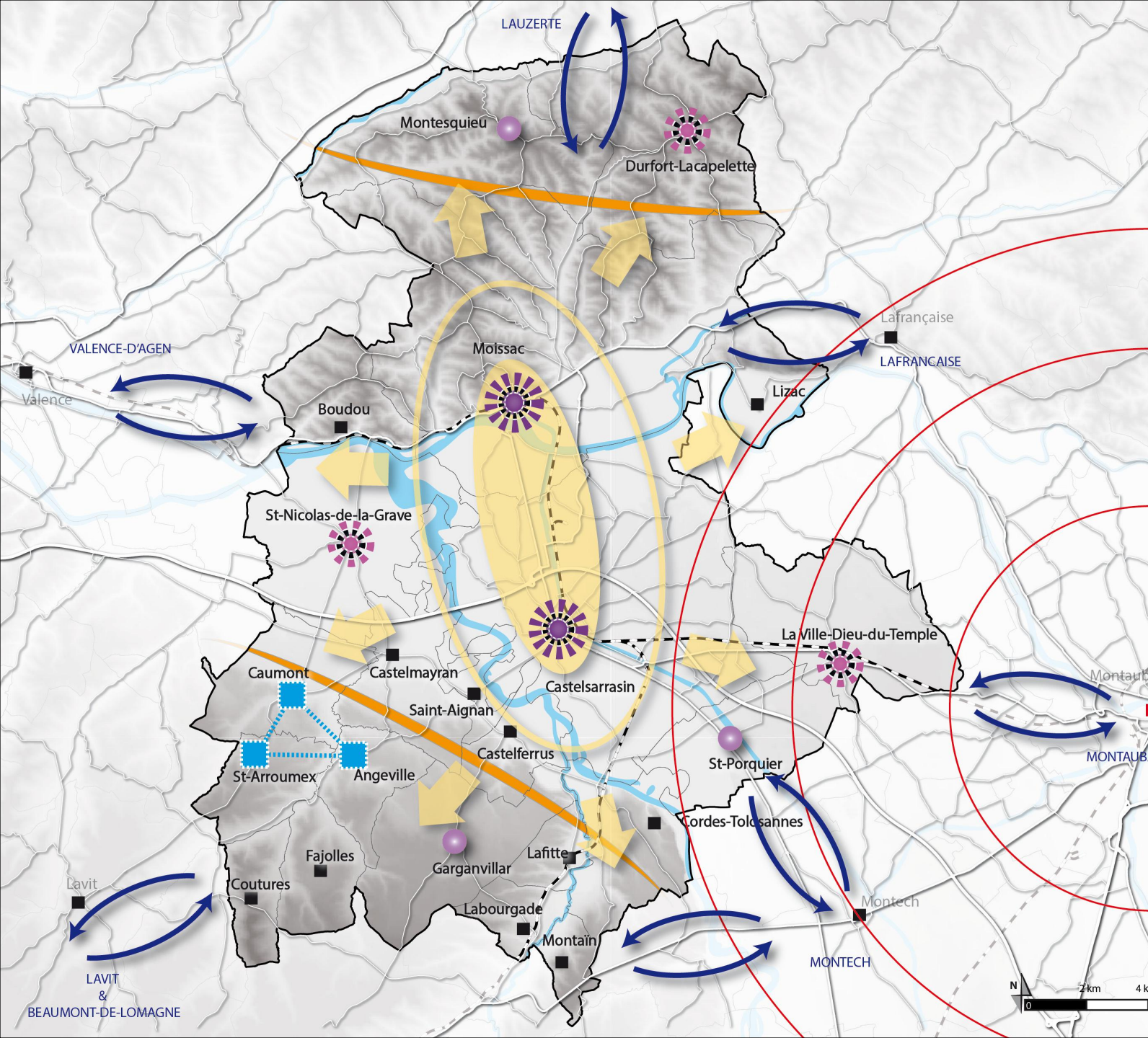
-  Pôle d'équipements et services principal
-  Un bi-pôle structurant rayonnant sur l'ensemble du territoire et au-delà
-  Polarité intermédiaire
-  Polarité rurale
-  Des équipements et services à maintenir, moderniser, développer

UNE STRUCTURATION ANCREE DANS UN ESPACE PLUS VASTE

-  Interdépendance forte de l'Est du territoire avec l'agglomération montalbanaise
-  Des connexions avec des polarités externes au territoire : logique de bassin de vie de proximité

UNE REPARTITION INEGALE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES AU DETRIMENT DES TERRITOIRES RURAUX

-  Des secteurs nord et sud peu équipés, notamment dans le domaine de la santé
-  Rgroupement Pédagogique Intercommunal pour permettre un maintien des équipements scolaires
-  Une desserte numérique inégale, en cours d'amélioration dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

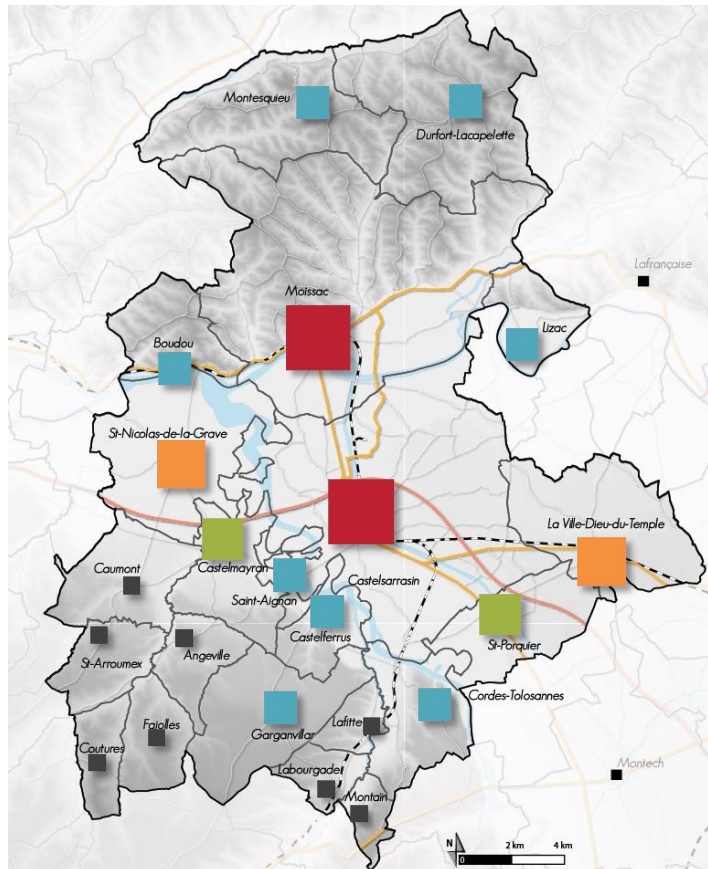




Objectif 4 > Affirmer une armature territoriale permettant à chaque commune et bassin de proximité de jouer un rôle dans l'aménagement du territoire des Terres des Confluences

- Permettre à chaque commune du territoire de s'inscrire dans la dynamique démographique des Terres des Confluences
- Assurer le renouvellement de la population, notamment sur les secteurs connaissant des tendances démographiques plus fragiles

Déclinaison territoriale des besoins en construction neuve entre 2020 et 2030



	<i>Rappel du nombre de constructions neuves par an entre 1999 et 2014</i>	<i>Rythme annuel moyen de constructions neuves entre 2020 et 2030</i>
Castelsarrasin	81,0	100 à 100
Moissac	55,6	70 à 70
La Ville-Dieu-du-Temple	45,8	50 à 50
Saint-Nicolas-de-la-Grave	13,3	20 à 25
Saint-Porquier	13,2	10 à 15
Castelmayran	11,5	10 à 15
Montesquieu	5,7	5 à 5
Durfort-Lacapelette	5,7	5 à 5
Boudou	5,5	5 à 5
Garganvillar	4,2	5 à 5
Castelferrus	2,6	2 à 3
Saint-Aignan	2,5	2 à 3
Cordes-Tolosannes	2,5	2 à 3
Lizac	2,8	2 à 3
Lafitte	0,5	1 à 2
Labourgade	1,2	1 à 2
Caumont	2,0	1 à 2
Angeville	1,6	1 à 2
Coutures	0,3	0,5 à 1
Montain	0,6	0,5 à 1
Fajolles	0,5	0,5 à 1
Saint-Arroumex	0,9	0,5 à 1
TOTAL	259,6	294 à 318





Objectif 5 > Améliorer l'offre de transport depuis et vers l'extérieur du territoire



- Prendre en compte l'arrivée de la LGV et conforter la desserte ferroviaire TER du territoire (notamment en impulsant la structuration de l'urbanisation en accroche des trois gares)
- Valoriser la voie ferroviaire faisant le lien entre Castelsarrasin et Beaumont-de-Lomagne : transports de voyageurs, fret, tourisme, ...



- S'appuyer sur les infrastructures présentes : A62, voie ferrée, gares, canal et vélo-route-voie-verte, réseau routier départemental, aéroport, pour développer l'intermodalité.
- Valoriser la desserte régionale en BUS cadencée et créer les conditions de son maintien, voire de son renforcement
- Soutenir le co-voiturage en développant notamment des aires



- Permettre une valorisation de l'aéroport afin de développer le « petit transport » de marchandises et de voyageurs



- Articuler les mobilités douces avec d'autres parcours en lien avec l'extérieur du territoire : canal, route d'Artagnan, Chemins de St-Jacques...



- Favoriser l'accueil des randonneurs sur le territoire : stationnement aux abords des points de départs et d'arrivée, hébergement, accueil des cavaliers ...



EQUIPEMENTS & SERVICES

UNE ACCESSIBILITE DISPARATE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

- Couloir de mobilités principal : autoroute, voie ferrée, future LGV, canal
- Autoroute et son échangeur
- Voie ferrée
- Future LGV
- Des coteaux en retrait des principaux axes de communication

UN POLE D'ECHELLE DEPARTEMENTAL A CONFIRMER

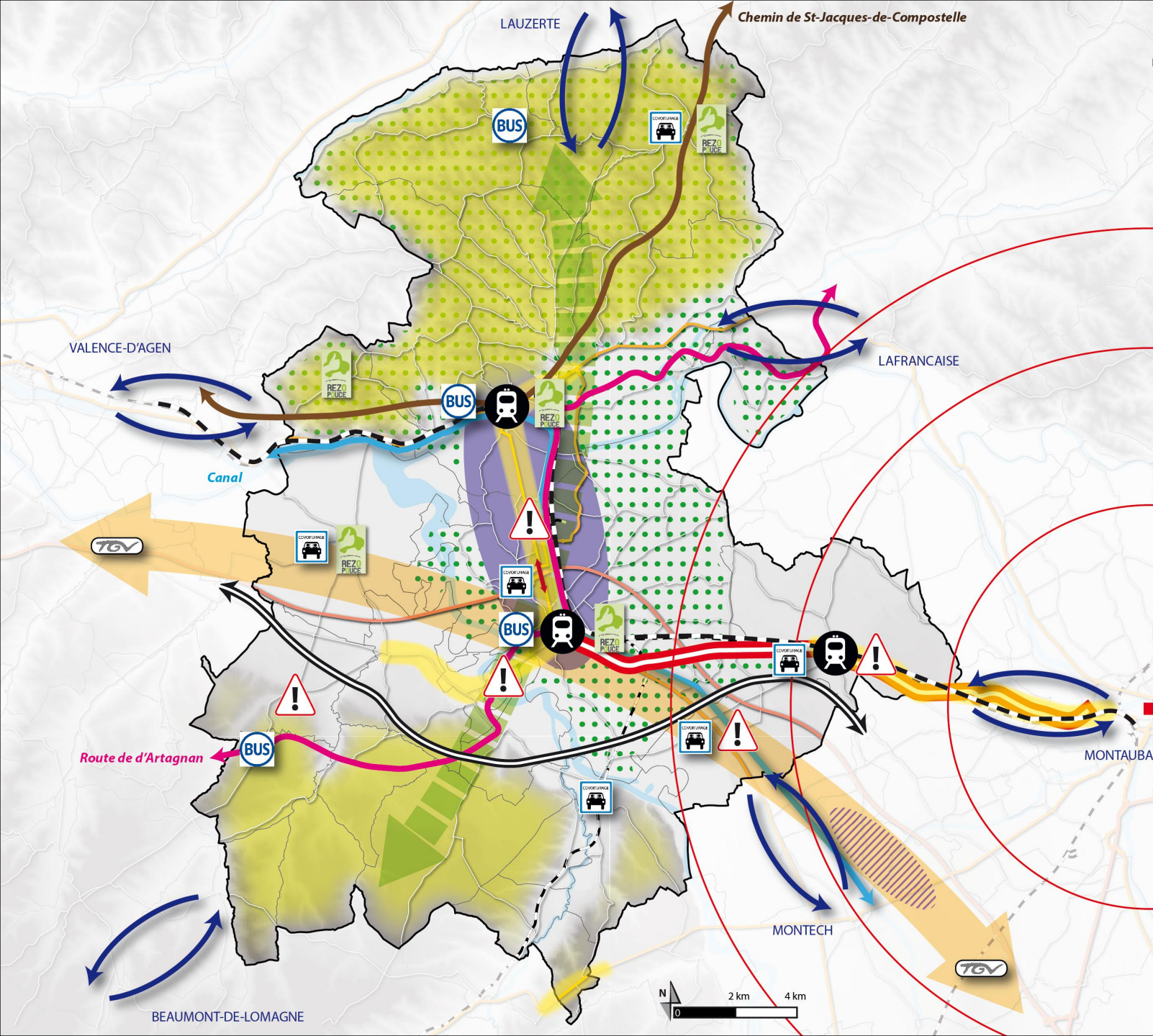
- Une desserte ferroviaire du territoire à maintenir
- Des liens vers la future desserte LGV à anticiper
- Des connexions en transports collectifs avec des polarités externes à améliorer
- Interdépendance forte de l'Est du territoire avec l'agglomération montalbanaise

DES PROBLEMATIQUES ROUTIERES A AMELIORER ...

- Routes majeures
- Routes secondaires
- Des axes routiers chargés
- Des problématiques routières
- Un nouvel échangeur à prévoir

... NOTAMMENT PAR UN DEVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES A UNE UTILISATION INDIVIDUELLE DE LA VOITURE

- Un maillage d'aires de covoiturage à améliorer, développer
- Des démarches Rézo Pouce à étendre
- Desserte Lio à conforter
- Des offres de transports collectifs (TAD, ...) à développer ...
- ... notamment entre Castelsarrasin et Moissac
- S'appuyer sur des itinéraires modes doux structurants pour mailler le territoire et développer les liens
- Schéma des modes doux



Axe 1



Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu



Objectif 1 > Conforter la valeur ajoutée des filières agricoles

Valoriser les Terres des Confluences en tant que pôle agricole stratégique pour le département

- Maintenir et conforter l'agriculture du territoire dans la diversité de ses filières (arboriculture, cultures, élevages, ...)
- Créer les conditions pour l'émergence d'une industrie de transformation des fruits innovante et compétitive
 - *Poursuivre la valorisation du pôle agroalimentaire de Castelsarrasin / Moissac notamment sur les zones d'activités qui profitent de la proximité de l'échangeur autoroutier*
 - *Transformer et valoriser localement les productions agricoles du territoire en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les pôles agroalimentaires voisins : pôle de compétitivité Agrimip, Agropole d'Agen ...*
- Organiser et coordonner les filières de production et de distribution locale (Projet Alimentaire Territorial)
- Favoriser la consommation locale des produits du terroir par un développement des circuits courts
- Maintenir l'abattoir de Castelsarrasin
- Favoriser le renouvellement des actifs agricoles (installation de nouveaux agriculteurs, reprise/transmission d'exploitations) en générant une attractivité résidentielle : cadre de vie, aménagement numérique, vie sociale et services de proximité renforcés.

Préserver le foncier et les paysages agricoles

- Préserver la majorité des espaces agricoles productifs, notamment ceux étant déterminants pour l'activité agricole du territoire et du département
 - *Préserver le caractère agricole des grandes entités du territoire : terrasses et coteaux de la Lomagne, Bas Quercy, vallée.*
 - *Préserver les espaces agricoles stratégiques, notamment ceux bénéficiant d'un réseau d'irrigation*
- Limiter l'urbanisation dans les secteurs agricoles pour atténuer les effets de la pression urbaine, du mitage et diminuer les conflits d'usages

Soutenir l'économie agricole dans toutes ses composantes en permettant des activités complémentaires à la seule production

- Favoriser l'agrotourisme, les activités de diversification, la vente de produits locaux, le camping et gîtes à la ferme, fermes pédagogiques ...
- Valoriser le patrimoine bâti en identifiant notamment d'anciens bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination (sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole)





Objectif 2 > Créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation

Créer des moyens d'accueil de nouvelles activités dans une approche globale et cohérente

- Aménager progressivement les zones d'activités : court terme (4 ans), moyen terme (7 ans) et long terme (10 ans)
- Conforter et renforcer les zones d'activités existantes
- Permettre au territoire d'anticiper ses besoins à venir concernant le développement de son offre d'accueil d'entreprise
- Affirmer la lisibilité des zones économiques en termes de vocation pour faciliter la commercialisation et la gestion des zones

Mettre en œuvre une stratégie économique alliant ambition économique, qualité d'accueil et gestion économe de l'espace

- Optimiser le foncier restant disponible au sein des zones d'activités existantes et valoriser le foncier potentiellement ouvert.
- Faciliter la requalification des zones d'activités existantes et la mutation des friches économiques
- Mettre en œuvre des aménagements qualitatifs : traitement des espaces publics, des façades, de la composition des futurs quartiers économiques, insertion des zones économiques dans les paysages et leur environnement, liens vers les autres quartiers



Objectif 2 > Créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation

Valoriser le développement économique hors zones dédiées

- Ne pas considérer les ZAE comme les seuls espaces de développement.
- Définir une stratégie et des actions de maintien, de valorisation et de développement des activités économiques, dans la perspective d'un maillage du territoire en services et en activités économiques au sein :
 - *Des centres-villes et centres-bourgs regroupant une densité de commerces et de services de proximité qu'il s'agit de maintenir et de consolider face au risque de dévitalisation.*
 - *Une offre d'accueil immobilière alternative au modèle « zone d'activités » afin d'accueillir des entreprises*
 - *des petits villages pour proposer des locaux et lieux de stockages pour les entreprises*
- Permettre sous conditions des changements de destinations d'anciens bâtiments agricoles afin de proposer une alternative notamment pour les artisans (sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole)

Développer une offre de services aux entreprises participant à l'attractivité économique du territoire :

- Créer un lieu d'animation économique sur la zone d'activités de Fleury
- S'appuyer sur une desserte numérique de qualité, enjeu majeur pour l'attractivité économique
- Favoriser la création d'espaces de télétravail / espaces partagés et de services aux entreprises : salles de réunions partagées, restauration interentreprises, ateliers-relais, tiers lieux ...
- Proposition de solutions d'hébergements en fonction des besoins : stagiaires, apprentis, saisonniers ...





Objectif 3 > Maintenir et soutenir les filières locales tout en permettant le développement des filières à forts potentiels

Soutenir les filières locales

- Maintenir le tissu d'emplois lié à un réseau dynamique de Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- Maintenir une dynamique de création et d'implantation d'entreprises artisanales
- Favoriser des espaces adaptés à l'activité artisanale avec des parcelles réduites (1000 à 1500m²) et des bâtiments modulables et partagés (de 200 à 500 m²).
- Favoriser le renouvellement des artisans et la reprise/transmission des activités artisanales
- Développer l'artisanat en s'appuyant notamment sur le potentiel lié à la politique de l'habitat : construction neuve, intervention sur le bâti existant et amélioration de la performance énergétique du parc de logements
- Favoriser la création d'un village artisanal sur le territoire de la communauté de communes
- Conforter l'économie résidentielle pour contribuer à l'attractivité démographique du territoire
- Assurer la présence d'un foncier disponible pour les activités industrielle et logistique hors du PPRT de l'entreprise Butagaz
- Conforter les activités de carrières et permettre de nouveaux projets : Castelsarrasin, Saint-Aignan, Castelmayran, ...

Organiser et structurer de nouvelles filières

- Mettre en place une filière bois-énergie organisée pour transformer en plaquettes de chauffage les gisements locaux de bois de taille des exploitations fruitières
- Faciliter le développement d'une Economie Sociale et Solidaire sur le territoire, pour renforcer les activités présentes et soutenir le développement de nouvelles initiatives
- Valoriser le vieillissement de la population en organisant une filière « Silver économie » pour concevoir et développer les produits et services adaptés aux besoins des personnes âgées et accompagner l'évolution démographique.
- Permettre l'implantation et le développement de nouvelles filières liées à la production d'électricité, au recyclage des déchets, au commerce en ligne regroupant les producteurs, ...





Objectif 4 > Créer des conditions pour faire du tourisme un levier de développement

Bénéficier de la renommée mondiale du site de Moissac et du Canal afin de faire rayonner le tourisme sur l'ensemble de la communauté

- Conforter le tourisme culturel et naturel sur l'ensemble du territoire
- Créer des liens entre la grande richesse patrimoniale de la ville de Moissac, de l'Abbaye de Belleperche et les sites naturels liés aux nombreux cours d'eau, au canal des deux mers
- Valoriser les atouts touristiques du canal et des chemins de randonnées, notamment de Saint-Jacques-de-Compostelle (déplacements doux et loisirs)

Créer les conditions pour augmenter la durée des séjours des touristes de passage et mieux les diffuser sur le territoire

- Développer les filières connexes au tourisme : activités, hébergement, restauration, gastronomie et valorisation des produits du terroir.
- Renouveler, développer et monter en gamme l'offre d'hébergement, notamment l'hébergement de groupe
- Renforcer l'attractivité des cœurs de villages pour y attirer les touristes
- Favoriser un tourisme de gamme et des produits atypiques
- Favoriser le développement des activités de loisirs autour du domaine de l'eau et valoriser la zone de confluences entre la Garonne, le Tarn, la Sère et la Gimone
- Valoriser le maillage d'itinéraires de randonnées, prendre en compte l'itinérance sur le territoire et au-delà et favoriser l'accueil des randonneurs

Objectif 5 > Dynamiser et préserver l'attractivité des centres bourgs et centres villes et notamment en pérennisant l'offre commerciale

- **Revitaliser l'offre commerciale des centres villes en complémentarité avec le développement de zones commerciales périphériques**
- **Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs afin de répondre aux besoins, notamment des personnes âgées, et pérenniser l'attractivité des villages**
- **Maitriser le développement de surfaces commerciales hors des centres-villes**
- **Créer les conditions du maintien des marchés et commerces ambulants**



Axe 2



**Offrir des services adaptés aux parcours de
vie des habitants, comme aux attentes des
touristes et des nouveaux arrivants**



Objectif 1 > Accélérer le déploiement du numérique sur le territoire et doter le territoire en équipements et services attractifs

Améliorer la desserte numérique du territoire, condition préalable à l'attractivité économique et résidentielle

- Faciliter par les choix du PLUi la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Tarn et Garonne
- Privilégier une localisation préférentielle des secteurs de développement urbain sur les secteurs disposant d'une desserte numérique satisfaisante actuellement (ou projetée) afin de favoriser une couverture optimale des habitants et des entreprises
- Orienter certains types d'activités vers les sites économiques desservis par la fibre optique

Compléter et moderniser les équipements et services pour renforcer l'attractivité du territoire

- Créer les conditions nécessaires au maintien et au développement des équipements et services existants
- S'assurer de conditions d'accueil favorables pour les familles et actifs (cadre de vie, proximité du lieu d'emploi et des équipements) et répondre aux différents besoins : actifs, retraités, stagiaires, saisonniers, apprentis ...
- Mettre à niveau les équipements sportifs et proposer une offre piscine de niveau intercommunal
- Pérenniser et maintenir accessible, l'offre médicale (équipements et professionnels de santé) pour l'ensemble de la population.
- Répondre aux besoins en structures d'accueil petite enfance et enfance

Répondre au vieillissement de la population

- Prendre en compte le vieillissement de la population concernant les besoins en services et leur accessibilité
- Pérenniser voire développer l'offre de santé, notamment sur l'accueil de personnes âgées (recherche de mixité et maintien de proximité)
- Proposer une offre diversifiée et abordable permettant de répondre aux enjeux du vieillissement et aux différents niveaux d'autonomie des personnes âgées (logements accessibles, résidences services, EHPAD)
 - *Permettre aux personnes âgées de rester dans leur domicile le plus longtemps possible*
 - *À défaut, chercher à leur offrir une alternative au sein de leur bassin de vie, à proximité des équipements commerces et services*
 - *Encourager la diversification des structures d'accueil pour personnes âgées*
 - *Augmenter le nombre de places en logements et structures adaptées*





Objectif 2 > Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels des populations dans leur diversité sociale et générationnelle, et assurer une répartition équilibrée de l'habitat, dans un souci de solidarité intercommunale

Poursuivre l'accueil de familles et de primo-accédants sur le territoire pour contrebalancer le phénomène de vieillissement, tout en maîtrisant l'impact du développement résidentiel

- Développer une offre en accession abordable pour les primo-accédants, avec en premier lieu, la maison individuelle
- Mettre en œuvre des formes et typologies d'habitat variées avec des densités adaptées à l'environnement et aux enjeux du territoire (préservation du foncier agricole, proximité des services, dimensionnement des équipements publics) permettant de répondre aux contraintes économiques des ménages
- Favoriser des projets d'habitat durable en tendant vers un urbanisme de qualité environnementale et architecturale favorisant diversité sociale, préservation des qualités architecturales et paysagères et développement des énergies renouvelables.

Prendre en compte la fragilité socio-économique de la population dans les réponses aux besoins en logements

- Cibler prioritairement la production de logements locatifs dans les centres-villes et centres-bourgs tout en permettant de réaliser ponctuellement de petits programmes locatifs en secteurs péri-urbains et ruraux
- Diversifier le parc de logements en continuant à introduire du logement locatif, notamment à loyer maîtrisé, afin de constituer une offre alternative pour les plus précaires
- Rééquilibrer l'offre sociale (publique et privée) entre les communes et les quartiers tout en ciblant prioritairement les bourgs-centres équipés en commerces et services et la réponse aux besoins exprimés en matière de petites typologies
- Orienter la production de logements sociaux vers les petites typologies et les logements à bas loyers, qui sont les plus demandés.
- Programmer des opérations mixtes, à la fois en matière de statuts d'occupation et de financements (PLUS/PLAi)





Objectif 2 > Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels des populations dans leur diversité sociale et générationnelle, et assurer une répartition équilibrée de l'habitat, dans un souci de solidarité intercommunale

Apporter de nouvelles réponses aux besoins en logement des personnes âgées et handicapées

- Adapter les logements existants au vieillissement et au handicap, dans les parcs privé et public, permettant le maintien à domicile
- Développer une nouvelle offre adaptée, non médicalisée pour les personnes âgées autonomes à proximité des centres-bourgs et des services
- Favoriser la mise en œuvre de Prêt Locatifs Sociaux destinés aux séniors
- Proposer une offre diversifiée et abordable permettant de répondre aux enjeux du vieillissement et aux différents niveaux d'autonomie des personnes âgées
- Prévenir de la sous-occupation en proposant des solutions adaptées aux ménages seniors et permettant de libérer des logements pour les ménages familiaux

Prendre en compte les besoins des saisonniers ayant des difficultés pour se loger

- Suivre les besoins en hébergement des entreprises employant des saisonniers
- Développer, en lien avec les partenaires économiques, une offre spécifique en direction des salariés des entreprises locales
- Mettre en relation des saisonniers avec des ménages pouvant louer une partie de leur logement, une dépendance pour une durée variable

Apporter des solutions aux gens du voyage et aux besoins d'habitat atypique, en proposant des modes d'habiter adaptés aux différentes attentes

- Répondre aux orientations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
- Proposer une offre adaptée aux gens du voyage sédentarisés sur le territoire
- Apporter des réponses aux besoins d'habitat atypique (résidences démontables)





Objectif 3 > Favoriser la rénovation et l'attractivité du bâti ancien et notamment en matière d'énergie

Améliorer globalement l'attractivité des centralités pour créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance

- Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti ancien, notamment par la lutte contre l'habitat indigne, la résorption de la vacance et le développement d'une offre conventionnée
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti : réaménagement des espaces publics, stationnements, commerces et équipements, mobilités, etc.
- S'appuyer sur la richesse du patrimoine architectural des centres-bourgs et centres-villes pour améliorer l'attrait du bâti ancien ;
- Concilier enjeux patrimoniaux et amélioration des performances énergétiques du bâti traditionnel
- Envisager des actions de curetage du patrimoine ne répondant plus à la demande pour aérer le tissu urbain et créer des puits de lumière améliorant la luminosité dans les logements ;
- Lutter contre la vacance structurelle en levant les points de blocage à l'utilisation des logements
- Agir en faveur du développement d'une offre sociale au travers de l'amélioration et le conventionnement de logements locatifs privés en mobilisant les outils à dispositions (bail réhabilitation ...)

Améliorer les conditions de vie dans le logement pour les propriétaires et les locataires

- Accompagner les propriétaires dans la rénovation, notamment thermique, de leur logement pour lutter contre les situations de précarité énergétique.
- Poursuivre et élargir à l'ensemble du territoire les actions incitatives par la mise en œuvre de dispositifs de type OPAH – PIG,
- Améliorer la connaissance des logements dégradés, organiser la lutte contre l'habitat indigne
- Accompagner les copropriétés fragiles dans la mise en œuvre de travaux d'amélioration
- Adapter le parc de logements au vieillissement de la population
- Améliorer la qualité de l'offre locative privée afin d'accroître son attractivité (lutte contre la vacance), améliorer les conditions d'habitat pour les locataires et limiter les niveaux de loyers (conventionnement ANAH)



Objectif 3 > Favoriser la rénovation et l'attractivité du bâti ancien et notamment en matière d'énergie

Favoriser le renouvellement urbain et la mutation sur des secteurs stratégiques

→ Agir sur l'avenir du peuplement des Quartiers de la Politique de la Ville, en favorisant la mixité sociale par un renouvellement de l'attractivité des quartiers

- *Rénover l'offre locative sociale présentant un déficit d'attractivité*
- *Redonner de l'attractivité à ces quartiers en améliorant globalement leur cadre de vie : équipements publics structurants, intégration, espaces publics, connexions avec les quartiers riverains, etc.*
- *Prévenir de la dégradation des copropriétés*

Les deux
quartiers
prioritaires de
Moissac –
Source :
CGET –
ANRU, Janvier
2015

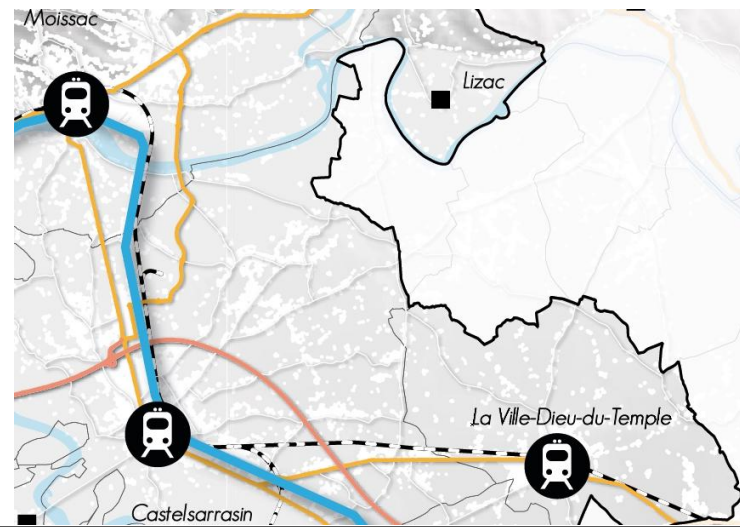


→ Organiser l'urbanisation des friches industrielles et des quartiers riverains du Canal Latéral à la Garonne en mettant au cœur du projet le patrimoine du canal

→ Recentrer une partie de l'urbanisation sur les polarités existantes, notamment Castelsarrasin-Moissac, en identifiant les secteurs de développement stratégiques, à proximité des centralités équipées en services, commerces et équipements ...

→ Aménager des espaces publics pour une meilleure cohésion sociale, l'accessibilité aux services et aux équipements publics

→ Profiter de l'arrivée de la LGV pour impulser la structuration de l'urbanisation en accroche des trois gares du territoire



Axe 3



**Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un
aménagement durable du territoire et une
mobilité facilitée**



Objectif 1 > Structurer une offre de transport novatrice

Tendre vers une meilleure maîtrise des déplacements internes par un aménagement plus cohérent

- Favoriser un urbanisme associant habitat, emplois, services, équipements de manière à privilégier les déplacements de proximité
- Rechercher une densification de l'offre résidentielle au sein des secteurs proches des transports collectifs
- Réfléchir les gares actuelles comme levier de projet urbain dans les communes desservies.
- Développer les déplacements doux et les connections entre les communes et divers quartiers
- Répondre aux problématiques de circulation et/ou sécurité mis en exergue : trafic important, traversées de villages, aménagements aux abords des écoles, carrefours dangereux, ...

Développer les possibilités de recours à des alternatives à une utilisation individuelle de la voiture

- Développer les déplacements mutualisés comme alternatives attractives aux déplacements en voiture individuelle dans le but de contribuer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre et contre le réchauffement climatique.
- Créer les conditions au développement d'une offre de transports en commun adaptée selon les secteurs du territoire : liaison entre les deux zones urbaines, réseau de Transport à la Demande en zone rurale, liens des secteurs ruraux vers les polarités, vers les gares, vers la desserte Lio
- Favoriser le maintien et le renforcement de pratiques alternatives et solidaires (rézo pouce, covoiturage),
- Développer les mobilités douces (piétons, vélos) et les liens entre les communes
- Renforcer l'intermodalité à l'échelle du territoire en affirmant les liens entre alternatives à l'usage individuel de la voiture et choix d'urbanisation : aménagements des abords des gares, transports en commun, covoiturage, modes doux ...

Définir et structurer les modes de déplacements doux pour un usage à la fois quotidien et de loisirs

- Diversifier les modes de déplacements et les pratiques : pédestre, vélo, équestre, parcours de santé ...
- Intégrer l'aménagement de liaisons douces dans les nouvelles opérations d'urbanisme (déplacements de proximité, du quotidien) dans le but de contribuer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre et contre le réchauffement climatique.
- Connecter et développer le réseau de pistes cyclables et d'itinéraires de randonnées, qui sont à la fois favorables aux déplacements doux entre les quartiers et favorables à l'économie touristique.
- Développer des itinéraires doux sur l'ensemble du territoire, notamment pour relier les petits villages aux polarités du territoire.
- Réinvestir les chemins de halage.
- Développer les liens et les accès à l'offre nature, sports et loisirs.





Objectif 2 > Engager des actions pour assurer la pérennité de la ressource en eau

- Poursuivre l'actualisation des schémas d'assainissement collectif et pluviaux en lien avec le scénario de développement du territoire
- Garantir une conciliation acceptable et soutenable des différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, activités de loisirs, énergies hydrauliques, fonctionnement des milieux aquatiques et humides (Trame Bleue), en prenant notamment en considérations l'étude prospective « Garonne 2050 »
- Promouvoir une utilisation économe de l'eau en améliorant la performance du réseau d'Adduction en Eau Potable et en sensibilisant les habitants
- Poursuivre les actions locales en matière d'amélioration de la qualité des cours d'eau et des berges
- Poursuivre les actions d'optimisation de la gouvernance et tirer avantage de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) pour améliorer la gestion globale de la ressource en eau sur le territoire intercommunal

Objectif 3 > Maitriser le développement en prenant en compte la vulnérabilité du territoire et des personnes face aux risques, nuisances et pollutions

- Prendre en considération les risques connus comme préalable aux choix d'urbanisation future
- Etre attentif au développement urbain des coteaux fragilisés par des risques de mouvements de terrain et veiller à ce que les nouvelles surfaces vouées à être imperméabilisées ne soient pas de nature à perturber les ruissellements pluviaux ni à aggraver les risques d'inondation en contre-bas
- Prendre en compte en amont des choix d'implantations de quartiers résidentiels les risques technologiques concentrés sur l'axe urbain Castelsarrasin – Moissac ainsi que les nuisances générées par les exploitations agricoles dans les secteurs ruraux





Objectif 4 > Promouvoir un aménagement urbain qui préserve et valorise le patrimoine et le paysage (villes et villages de caractères, vallées et confluences du Tarn / de la Garonne / de la Sère / de la Gimone, Canal des Deux Mers, coteaux et lignes de crêtes)

- Préserver tant le patrimoine ordinaire que remarquable et œuvrer à leur promotion en lien avec le maintien de l'attractivité du territoire et le développement de l'économie touristique
- Valoriser les bourgs et villes remarquables de par leur cohérence architecturale et de par le caractère des vestiges de qualité des formes urbaines historiques héritées, maintenir l'organisation rythmée liée à la succession des bourgs sur les coteaux
- Valoriser l'offre de découverte des atouts paysagers et patrimoniaux du territoire en développant les itinéraires d'intérêt (randonnée, vélo-route, navigation), en rendant accessibles les berges du Tarn et de la Garonne et en réinvestissant les chemins de halage
- Maintenir et soutenir les activités agricoles, viticoles et arboricoles dans la mesure où elles modèlent la composition des paysages identitaires des Terres des Confluences (cf actions économiques de l'Axe 1, Objectif 1)
- Poursuivre les efforts de prise en compte et de la protection de la nature et de la biodiversité (cf actions en faveur de la Trame Verte et Bleue, Objectif 6), en limitant l'impact des projets urbains
- Orchestrer les solidarités internes au territoire pour que le développement touristique profite à toutes les communes et s'appuyer sur l'Office de Tourisme Intercommunal récemment créé





Objectif 5 > Encourager le développement des énergies renouvelables

- S'inscrire dans la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial engagé par la communauté de communes
- Favoriser la filière bois-énergie pour transformer en plaquettes de chauffage les gisements locaux de bois de taille des exploitations fruitières
- Poursuivre les efforts engagés dans la lutte contre la précarité énergétique, par des opérations ciblées et par un urbanisme raisonné (choix des zones constructibles en prenant en compte les mobilités, bioclimatisme, ...)
- Favoriser des projets d'habitat durable en tendant vers un urbanisme de qualité environnementale et architecturale favorisant diversité sociale, préservation des qualités architecturales et paysagères et développement des énergies renouvelables.
- Favoriser la rénovation et l'attractivité du bâti ancien et notamment en matière d'énergie
- Concilier enjeux patrimoniaux et amélioration des performances énergétiques du bâti traditionnel
- Développer l'artisanat en s'appuyant notamment sur le potentiel lié à la politique de l'habitat : construction neuve, intervention sur le bâti existant et amélioration de la performance énergétique du parc de logements
- Valoriser les gisements et des potentiels de développement d'énergies renouvelables pour engager le territoire dans la croissance verte (transition énergétique) et l'adaptation au changement climatique
- Favoriser le développement d'énergies renouvelables sur les sites économiques, notamment industriels





Objectif 6 > Rendre les entrées de villes plus attractives, limiter la banalisation et le mitage du territoire

- **Limiter l'urbanisation diffuse qui mite le paysage et le dévalorise**
- **Modérer la consommation d'espace par le logement neuf à environ 800 à 1 000 m² (contre 1 250 m² en moyenne sur la décennie passée, soit une réduction de l'ordre de 20 à 35 %) en ne dépassant pas entre 2020 et 2030 une consommation totale de l'ordre de 300-310 ha à des fins résidentielles** *(besoin foncier strict hors prise en compte de la rétention foncière et des emprises VRD, ...)*

Cet objectif est une moyenne à l'échelle de la communauté de communes qui aura vocation à être traduit de manière adaptée selon les caractéristiques des communes (formes urbaines, niveau d'équipements et services, rythme de développement retenu ...).

- **Requalifier les entrées de ville qui ternissent leur caractère pourtant remarquable et résorber les « points noirs paysagers »**
- **Permettre l'extension urbaine en mettant en cohérence les projets avec les logiques paysagères des sites qui les accueillent, à travers :**
 - ➔ Un choix pertinent des zones à rendre constructibles,
 - ➔ Une prise en compte de la topographie et des impacts visuels des constructions projetées,
 - ➔ La recherche d'un dialogue entre le bâti d'accroche et son extension,
 - ➔ La recherche d'une valorisation du patrimoine d'intérêt (vue, bâti, végétation, ...),
 - ➔ Un travail sur des densités cohérentes,
 - ➔ Un travail sur le rapport à l'espace public qui ne doit pas se résumer à une simple fonction de circulation, et un travail sur la sécurisation des RD traversant les bourgs en lien avec la lecture des séquences paysagères traversées,
 - ➔ Un travail sur les transitions, les franges, les pourtours des enveloppes bâties ... au contact des espaces agricoles ou naturels.



AXE 3

-  Faciliter le recours aux modes de déplacements durables, moins consommateurs d'énergie et moins polluants (co-voiturages, modes doux, transports en communes)
-  Améliorer l'offre de transport au sein du territoire et vers l'extérieur
- Engager des actions pour assurer la pérennité de la ressource en eau :
 - Valoriser la Trame Bleue
 - Se donner les moyens de réduire les pressions sur les cours d'eau (rejets d'assainissement)
 - Poursuivre la réhabilitation des STEP (déjà engagé)
 - Mettre en phase rythme de développement et gestion de l'assainissement
 - Préserver les captages d'une urbanisation inadaptée
 - Se donner les moyens de sécuriser la ressource potable par interconnexion
 - Gérer l'urbanisation des coteaux et résorber les problématiques de gestion du pluvial
-  Maîtriser le développement en prenant en compte la vulnérabilité du territoire et des personnes face aux risques, nuisances et pollutions
- Promouvoir un aménagement urbain qui préserve et valorise le patrimoine et le paysage, notamment :
 - Valoriser les villes et villages de caractères
 - Contenir et structurer l'urbanisation des reliefs
 - Valoriser les paysages et sites protégés
 - Valoriser les vues et les belvédères
 - Préserver le rythme de la succession des bourgs sur les coteaux
-  Rendre les entrées de villes plus attractives et lisibles
Limiter la banalisation et le mitage
-  Proposer un aménagement permettant l'équilibre entre les espaces urbanisés, les espaces agricoles et la Trame Verte et Bleue

La Barguelonne

Durfort-Lacapelette

Montesquieu

Prendre en considération le contexte de changement climatique (étude prospective « Garonne 2050 »)

Lafrançaise

Le Tarn

La Garonne

Successions de bourgs sur les versants du coteau, créant un rythme dans la lecture des paysages

Saint-Nicolas-de-la-Grave

Castelsarrasin

La Ville-Dieu-du-Temple

Caumont

Castelmayran

Saint-Aignan

Castelferrus

Saint-Porquier

Saint-Arroumex

Angeville

Garganvillar

Cordes-Tolosannes

La Sère

Fajolles

Le Canal latéral

Lavit

Coutures

Labourgade

Montain

La Garonne

La Gimone

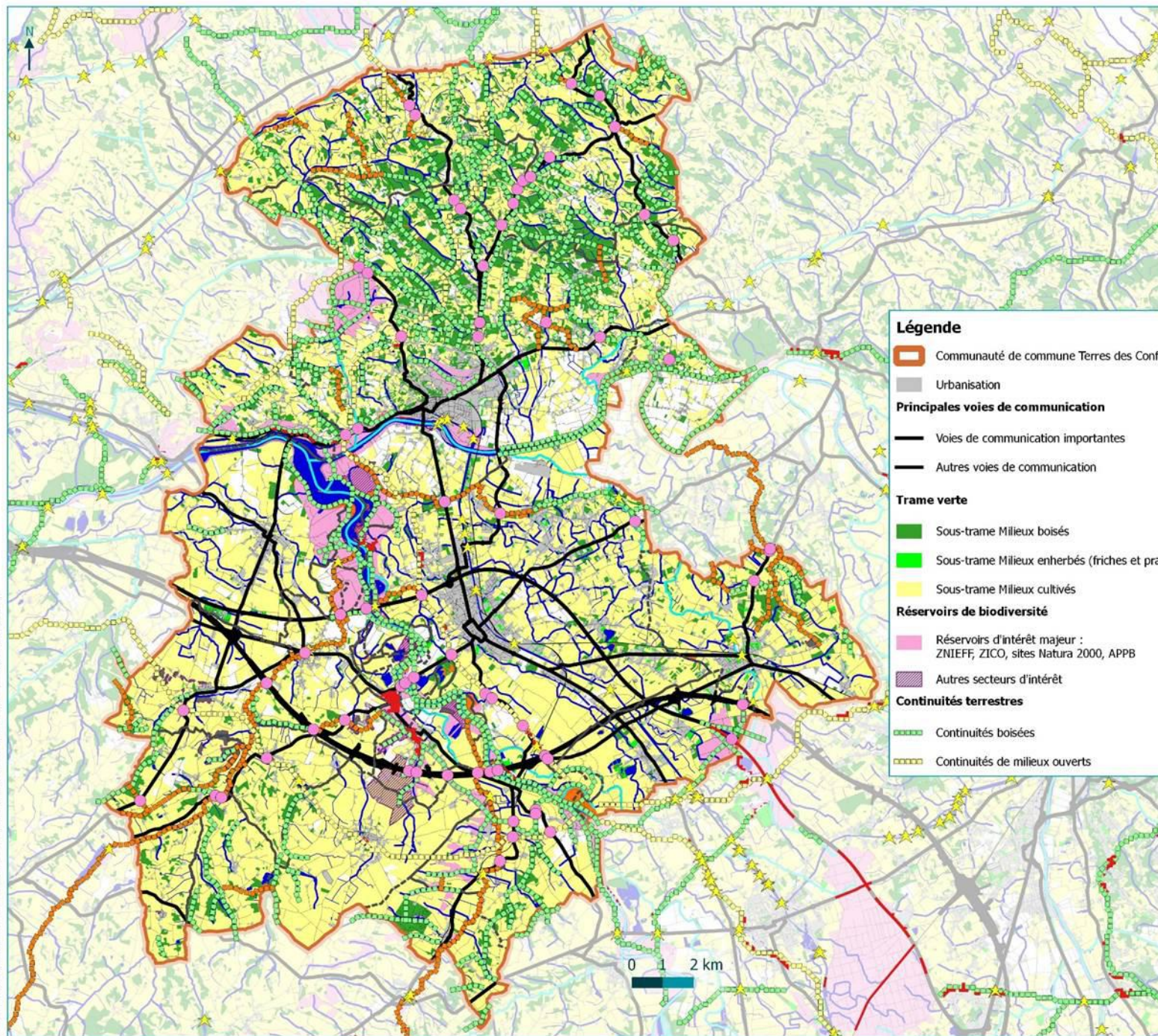
2 km 4 km

Objectif 7 > Proposer un aménagement permettant l'équilibre entre les espaces urbanisés, les espaces agricoles et la Trame Verte et Bleue

- Maîtriser le développement des villes, villages et hameaux pour limiter le morcellement et le mitage des espaces naturels
- Préserver des coupures d'urbanisation pour maintenir les circulations écologiques sur tout le territoire
- En parallèle, assurer au sein des aménagements urbains la création et/ou le maintien de continuités vertes et bleues réellement fonctionnelles
- Intégrer la prise en compte des continuités écologiques dans tous projets d'aménagement (urbanisation, infrastructures linéaires)
- Protéger, restaurer et développer les ripisylves et les milieux remarquables de bords de cours d'eau (prairies humides, zones humides...), dans une logique de protection des milieux naturels et des paysages mais aussi des habitats aquatiques et de la ressource en eau
- Protéger et restaurer le maillage de cours d'eau
- Valoriser et réhabiliter les anciennes gravières avec l'objectif d'en faire des éléments naturels structurants de la plaine alluviale de Garonne
- Permettre le développement de l'activité touristique autour de ce patrimoine remarquable tout en veillant à protéger la ressource et les milieux naturels d'intérêts liés à l'eau (ripisylves, zones humides, mares, ...)

Trame verte et bleue de la CCTC

PLUI Terres de confluences



Légende

- Communauté de commune Terres des Confluences
- Urbanisation
- Principales voies de communication**
 - Voies de communication importantes
 - Autres voies de communication
- Trame verte**
 - Sous-trame Milieux boisés
 - Sous-trame Milieux enherbés (friches et prairies)
 - Sous-trame Milieux cultivés
- Réservoirs de biodiversité**
 - Réservoirs d'intérêt majeur : ZNIEFF, ZICO, sites Natura 2000, APPB
 - Autres secteurs d'intérêt
- Continuités terrestres**
 - Continuités boisées
 - Continuités de milieux ouverts
- Continuités mixtes
- Trame bleue**
 - Corridors d'intérêt majeur (Axes grands migrateurs amphihalins)
 - Autres cours d'eau
 - Surfaces en eau
 - Zones humides effectives
 - Zones humides potentielles
- Obstacles aux continuités**
 - Obstacles ponctuels aux continuités terrestres
 - ★ Obstacles aux continuités aquatiques
 - Points de conflits surfaciques
 - Points de conflits linéaires